

ANNECY, LE LUNDI 25 AVRIL 2022

VOIRIE

Signature d'une convention entre le Conseil départemental et la commune de Viuz-en-Sallaz pour l'aménagement d'un giratoire sur la RD 12

Dans le cadre de la politique de sécurisation routière, Martial Saddier, Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, accompagné par Agnès Gay, Conseillère départementale du canton de Bonneville, ont signé vendredi 20 mai, une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec Pascal Pochat-Baron, Maire de Viuz-en-Sallaz. Cette convention vise à aménager un giratoire, entre la route de La Léchère et la rue de l'Automne, sur la RD 12. L'opération, sous maîtrise d'ouvrage de la commune et d'intérêt intercommunal, bénéficiera d'un financement de près de 300 000 € de la part du Département. Les travaux, d'une durée de six mois (sous conditions météorologiques), débuteront la semaine du 7 juin 2022.

Cette opération d'aménagement prévoit la réalisation des travaux suivants :

- la création d'un carrefour giratoire à 4 branches (2 RD 12 et 2 VC) de 15 mètres de rayon extérieur comportant un îlot central de 8 mètres de rayon dont 1,50 mètre de bande franchissable et une chaussée annulaire de 7 mètres de largeur,
- la réalisation de 2 arrêts bus sur chaussée,
- la construction de trottoirs en périphérie de 1,50 mètre de largeur délimités de la chaussée par des bordures du type T2,
- la réalisation de traversées piétonnes,
- le déplacement du panneau d'agglomération du côté Bogève.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération est assurée par la Commune.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **879 400 €** dont **578 400 €** à la charge de la Commune, et **300 000 €** à la charge du Département.

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse
Perrine LODS
06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse
Leslie Gros
06 89 53 87 32 / 04 50 33 49 89

media@hautsavoie.fr
hautsavoie.fr/espacepresse
@htesavoiepresse